

Prêt d'honneur créateur repreneur

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Plaine de l'Ain Côtière a pour objectif de compléter l'apport personnel du créateur/repreneur pour lui donner accès par un effet levier à un financement bancaire.

En plus du prêt d'honneur, le créateur/repreneur bénéficie d'un suivi personnalisé jusqu'au remboursement complet du prêt et d'un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise d'entreprise (entreprise de moins de 2 ans), ou de développement d'entreprise (entreprise de moins de 5 ans), sur les territoires concernés.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les investissements éligibles sont les investissements matériels ou immatériels liés à la création, à la reprise de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

ne sont pas éligibles les secteurs de intermédiation financière, associations, groupement d'intérêt économique et société civile immobilière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur à taux 0 % est sans garantie ni caution personnelle (hors assurance décès, invalidité, incapacité totale et temporaire), pour un montant compris entre 1 500 et 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire auprès d'Initiative Plaine de l'Ain Côtière.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

- Pépinière d'entreprise PAMPA
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
270 Allée des Lilas
01150 SAINT-VULBAS
Téléphone : 04 74 40 30 40
Télécopie : 04 74 61 36 04
E-mail : pac.initiative@gmail.com